



# 245<sup>ème</sup> Promo : Report des CA, l'UNSA Police intervient

Les élèves de la 245<sup>ème</sup> promotion n'ont pu bénéficier, au cours de leur scolarité, que d'une seule semaine de « congés d'été », et se voient crédités d'un reliquat de 19 congés annuels.

L'UNSA Police saisit la Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale et demande :

- ➔ Que le report de CA se fasse conformément aux textes en vigueur ;
- ➔ Que les directions d'emploi soient sensibilisées et que des consignes précises soient données aux services d'affectation, afin que nos jeunes collègues puissent positionner leurs congés annuels, en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> mai 2018.

**Note DCSP du 14 janvier 2011** : « Pour ce qui concerne les congés annuels, le chef de service peut toutefois à titre exceptionnel, autoriser un report sur l'année suivante, à la condition que des événements familiaux graves ou des nécessités impérieuses de service n'aient pas permis d'épuiser de tels droits à congés. En tout état de cause, la demande de report doit être impérativement formulée par écrit avant le 31 décembre de l'année considérée et le congé ainsi reporté doit être pris avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année

*suivante, conformément aux dispositions de l'article 55 du règlement intérieur d'emploi des gradés et gardiens de la paix de la police nationale.»*

**« L'UNSA Police suivra avec attention la situation de nos collègues à l'issue du dernier stage de pré-affectation qui se terminera le 12 janvier 2018. »**

*Philippe Capon, Secrétaire Général*

# UNSA Police, le langage de vérité !